

Audience DGESCO du 12 novembre 2018 : programmes du lycée.

La CNARELA, représentée par M. François Martin, président, et Mme Hélène Frangoulis, vice-présidente, a été reçue à la DGESCO par M. Xavier Turion, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire, pour une consultation sur les projets de programmes de latin et de grec au lycée (enseignement optionnel en seconde et en première, enseignement de spécialité en première).

La CNARELA remercie d'abord la DGESCO d'avoir organisé une consultation en ligne auprès de tous les collègues. Cependant, elle signale que les remarques faites lors de la consultation à laquelle elle avait été conviée sur les programmes de collège n'ont pas vraiment été prises en compte. La CNARELA espère que cette situation ne se reproduira pas.

La CNARELA est, dans l'ensemble, satisfaite par les nouveaux programmes. Elle souligne en particulier leur caractère équilibré, novateur par certains aspects, ainsi que les ouvertures qu'ils proposent. Enfin, la liberté pédagogique qu'ils offrent aux enseignants dans les objets d'étude leur permettra de les adapter réellement à tous les élèves.

La CNARELA propose ensuite quelques remarques de détail sur la formulation et la grammaire, avant de signaler certains points précis qui soulèvent encore des interrogations et des inquiétudes.

1- Enseignement optionnel.

La CNARELA aborde le préambule général de l'enseignement optionnel (identique en seconde et en première). Ce préambule rappelle des notions fondamentales pour l'enseignement des LCA. Cependant, la CNARELA demande que les **deux enseignements** (option latin, option grec) soient distingués de façon plus explicite dès ce préambule (p. 5). Il est en effet souligné que « chacune de ces cultures [a] ses spécificités ». La CNARELA attend donc que cela soit lisible par tous les personnels dans les programmes.

La CNARELA demande que soit prise en compte de façon encore plus explicite la situation des nombreux élèves qui **débutent** une (ou deux) langue(s) ancienne(s) au lycée. Cette possibilité doit toujours être offerte pour leur permettre également de choisir la spécialité « Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité » en première.

Par ailleurs, l'**ECLA est mentionné à plusieurs reprises**. La CNARELA insiste pour que cette possibilité soit un *complément* aux options et ne vienne pas se substituer à elles.

La CNARELA intervient ensuite sur le **« portfolio »** qui suscite des inquiétudes auprès des collègues. Si ce dernier peut être intéressant, il ne faut pas qu'il prenne une place prépondérante dans le programme et l'évaluation (le dernier paragraphe, p. 13, devrait être synthétisé en une phrase, pour permettre plus de souplesse dans l'évaluation). De plus, la bibliothèque d'œuvres antiques constituée par le professeur risque d'enfermer les élèves dans des choix réducteurs. La CNARELA demande donc davantage de liberté pour la mise en place de ce portfolio.

En première, le préambule est le même. Quant aux objets d'étude, ils semblent pertinents pour tous les élèves.

2- Enseignement de spécialité.

La CNARELA intervient sur l'enseignement de spécialité. Elle tient particulièrement à ce que le **préambule ne soit pas totalement identique** à celui des options. Elle rappelle que l'enseignement de spécialité est un enseignement à part, doté d'un coefficient 16 à l'écrit de terminale. Les idées intéressantes du préambule des options pourraient être résumées brièvement et des axes spécifiques présentant les lignes directrices de la spécialité doivent être développés. L'inspecteur général de Lettres, M. Poli, copilote des programmes de LCA, nous répond que la CNARELA rejoint sur ce point les remarques des organisations syndicales, reçues avant nous.

Il faudrait en particulier insister encore plus sur l'**ouverture aux littératures française et étrangère**, et sur **l'apport conséquent que cette spécialité constitue pour la poursuite des études dans l'enseignement supérieur**. S'il est nécessaire de souligner l'importance occupée par la littérature dans cette spécialité, il n'en reste pas moins vrai qu'**il faut insister sur l'intérêt qu'elle revêt pour des élèves qui ne se destinent pas nécessairement à un cursus purement littéraire**.



Coordination Nationale
des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes

www.cnarela.fr

Adresse postale : 40 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris

Tél. : 01 43 56 52 33

courriel : francois.martin@club-internet.fr

Dans le préambule, la CNARELA demande instamment que toute allusion à la **possibilité de fusion entre option et spécialité disparaisse** (p. 6 « mise en œuvre »). Cela entraînerait des difficultés aussi bien pour les options que pour la spécialité. D'ailleurs, la CNARELA trouve cette mention paradoxale alors qu'il est rappelé (p. 8 du programme) que les enseignements de latin et de grec conservent « leur singularité » et des « horaires dédiés spécifiques ». Aussi semble-t-il pertinent à la CNARELA de demander la modification de l'objet d'étude « Méditerranée : conflits, influences et échanges » pour le faire apparaître réellement comme un prolongement et non une simple répétition de l'option, afin de respecter l'esprit général dans lequel le programme de spécialité a été conçu, avec des **axes spécifiques** à cette dernière. Il ne faudrait pas que l'échec de la création de l'enseignement d'exploration LCA en 2011 soit reproduit pour la spécialité (cet enseignement n'a jamais été ouvert dans les conditions prévues par le B.O. car il a été fusionné avec l'option de façon totalement arbitraire).

La CNARELA demande ensuite d'apporter une précision pour les élèves qui peuvent suivre la spécialité en latin ou en grec. Dans le cas où le groupe de spécialité comprend les deux langues anciennes, les horaires particuliers dévolus à l'enseignement de la langue doivent apparaître. **Les dotations horaires doivent tenir compte de cette spécificité.**

Par ailleurs, la publication des programmes ne présente pas les éléments d'évaluation pour les élèves qui renonceraient à la spécialité en fin de première alors qu'ils avaient été évoqués au CSP. **La possibilité d'un choix offert à l'élève entre une majeure et une mineure (langue / civilisation) nous semble intéressante.** La DGESCO n'a pas encore statué sur le détail des épreuves.

La CNARELA dénonce la note de la DGESCO publiée au B.O. du 6 septembre 2018 qui fait de la spécialité une spécialité mort-née en l'isolant parmi les spécialités « plus spécifiques » et « les plus rares » et en l'excluant de la liste des « enseignements de spécialités dont les combinaisons représenteraient une architecture en cohérence avec les études supérieures aujourd'hui les plus classiques ». La CNARELA rappelle la volonté du Président de la République et du ministre de l'Éducation nationale de valoriser l'enseignement des langues anciennes et demande donc que les paroles soient suivies d'actes. Elle insiste notamment sur l'importance de **relayer cette volonté à tous les niveaux de la hiérarchie** (rectorats, inspections d'académie, personnels de direction). Il est évident qu'un affichage de cette spécialité dans la liste citée ci-dessus permettrait d'envisager son ouverture avec plus de sérénité, et qu'il apporterait aux élèves et à leurs parents une information plus sérieuse et plus juste.

Enfin, la CNARELA signale une erreur qui persiste sur les plaquettes de présentation de la réforme du lycée en ligne sur Éduscol. En effet, il faut mentionner clairement la possibilité offerte aux élèves de **suivre les enseignements de latin et de grec en plus d'une autre option.**

L'Inspecteur général nous informe enfin que les programmes de terminale sont en cours d'élaboration.